

Chalette

Magazine municipal / n°40 / juillet 2013



Place Commune

www.ville-chalette.fr



La cellule de veille économique reçue en Sous-Préfecture et par le conseil économique et social
P.3



La fête de Chalette : des souvenirs plein la tête !
P.6



Graphisme : C. Lias 013



Dossier :
L'été, à Chalette,
les services se mobilisent

Droit aux vacances pour tous : une urgence sociale !

Le droit aux vacances fait partie, comme le logement ou le travail, des droits fondamentaux qu'il est urgent de faire vivre concrètement pour tous. En 1936 avec les luttes sociales et le Front Populaire, nos aînés ont gagné le droit aux congés payés pour se reposer, voyager, se cultiver...

Mais force est de constater que tous ne peuvent se permettre de partir en vacances, même quelques jours. En cause : la dégradation du pouvoir d'achat, l'accumulation des difficultés de vie, le chômage. Et même dans les familles où les deux parents travaillent, la hausse de tous les prix ne permet pas toujours de pouvoir partir. Aujourd'hui, en France, plus d'un ménage sur trois ne part jamais en vacances ou en week-end, soit plus de 21 millions de Français ! La plupart ne restent pas chez eux par choix, ils n'ont tout simplement pas les moyens nécessaires pour exercer leur droit aux vacances.

A Chalette, nous n'acceptons pas cet état de fait et, au quotidien, nous nous battons contre tous les mauvais coups qui font que cette situation perdure, nous sommes sur tous les fronts pour lutter contre l'asphyxie des Chalettois, qui, déjà, ont les revenus et les moyens

les plus faibles de notre département.

Malheureusement, tout ne dépend pas de nous. Mais là où nous le pouvons, nous agissons pour faire vivre le droit aux vacances et aux loisirs. C'est pour cela que nous avons créé notre Base de Loisirs, la seule gratuite de tout le département du Loiret, notre magnifique lac, sa base de voile, sa buvette et son restaurant que nous allons reconstruire. Tous ces équipements ont été créés pour pouvoir offrir des loisirs et un cadre de vie agréable à tous, et particulièrement à celles et ceux qui ne peuvent pas ou peu partir.

Les enfants peuvent bien entendu profiter de vacances actives dans nos Centres de Loisirs, au sein de Bouge'Ados et dans les Maisons de quartier, à des tarifs adaptés à vos revenus. Les familles ne sont pas oubliées avec de nombreuses activités et sorties organisées à la salle du Château-Blanc, avec le séjour à Oléron du CCAS, le Cinéma sous les étoiles, la Fête du 14 juillet... Bref, nos services municipaux seront sur le pont tout l'été pour vous proposer, au plus près de chez vous, de passer un bon moment et faire vivre à toutes et tous ce Droit aux Vacances que nous revendiquons.

Je vous souhaite un bel été, ne reste plus à la météo qu'à être clémente... mais ça ne dépend pas de nous !

Franck DEMAUMONT,
Conseiller général,
Maire de Chalette-sur-Loing



Sommaire

P2 : Edito

P3 : Actualités

La cellule de veille économique reçue en Sous-Préfecture et par le Conseil économique et social

P4 : On en parle

Opération Tranquillité Vacances

P5 : On en parle

Au lac de Chalette, les plaisirs de la baignade en toute sécurité

P6 : Vivre ensemble

La fête de Chalette : des souvenirs plein la tête

P7 : Développement durable

Avec des réserves, les élus de Chalette ont voté pour l'Agenda 21 de l'Agglomération Montargoise

P8 : Du côté de la radio

Visitez virtuellement les studios de Radio Chalette

P9-10-11 : Dossier

L'Été, à Chalette, les services se mobilisent

Page 12 : Arts et culture

Nouvelle saison culturelle, ça va faire mouche !

P13 – Sports et Loisirs

Course cycliste semi-nocturne, « critérium de Chalette »

P14 : Libre expression

P15 : Histoire d'avant

Le 14 Juillet et le drapeau français, petite histoire d'une fête nationale populaire

P16 : A l'affiche

Chalette Place Commune

Direction de la publication : Franck Demaumont
Directeur de la communication : B. Ballu
Rédaction : B. Ballu, D. Creff, P. Avezard,
B. Taleb / Conception maquette : C. Bas
Mise en pages et impression :
Orient Express 01 40 64 44 10

Imprimé sur papier 100% recyclé avec
des encres végétales par
ORIENT EXPRESS : 01 40 64 44 10

Actualités

La cellule de veille économique reçue en Sous Préfecture et par le **Conseil Économique et Social de la Région Centre**



Rencontre avec M. Beulin, Président du Comité Économique et Social.

Après maintes sollicitations, la cellule de veille économique créée en 2007 par le Maire de Chalette, Franck Demaumont, et composée de différents syndicats d'entreprises locales (C.G.T., F.O., C.F.D.T., U.N.S.A., C.F.E.-C.G.C.) a été reçue par la Sous-Préfète et le Délégué Régional au redressement productif mardi 11 juin. Les objectifs de cette rencontre étaient multiples :

- faire le point sur la situation actuelle catastrophique de l'emploi dans le département, des plans en cours et de ceux annoncés (IBIDEN, STECO, entreprise de Sully-sur-Loire, Gien, Pithiviers, Orléans), sans oublier la baisse des effectifs qui perdure à Hutchinson, tant à Chalette qu'à Amilly ;
- reformuler la demande de l'organisation d'une table ronde avec les chefs d'entreprises, les représentants de salariés et les pouvoirs publics afin d'agir et d'anticiper sur les évolutions industrielles.

Le 11 juin en Sous-préfecture

Si le Maire s'est félicité de la tenue de cette réunion avec les syndicats

de la cellule de veille économique, il estime aujourd'hui insuffisantes les réponses des représentants de l'État, ceux-ci se déclarant impuissants face au patronat. Le Directeur Régional au redressement productif a en effet précisé qu'actuellement aucune disposition légale (lois, constitution, etc.) ne lui permet de contraindre les entreprises et qu'il revient au Parlement, le cas échéant, de voter des dispositions allant dans ce sens. Néanmoins, suite aux échanges argumentés entre les différents syndicats, le Maire et les représentants de l'État, la Sous-Préfète s'est engagée à inviter la cellule de veille économique à l'automne, sous l'égide de l'État, à une rencontre entre les chefs d'entreprises, les représentants des salariés et les pouvoirs publics autour de deux questions importantes : *la formation et la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences.*

Pour sa part, le Délégué Régional au redressement productif s'est engagé à faire remonter auprès du ministre l'exigence des représentants syndicaux et du maire d'un contrôle plus strict sur les entreprises qui bénéficient d'aides publiques de l'État comme c'est le cas à IBIDEN qui a

perçue 500.000 euros pour la mise en ligne d'une 4^{ème} production actuellement à l'arrêt, ainsi que d'une demande de sanctions.

Si cette rencontre n'a pas pleinement satisfait les organisations membres de la cellule de veille économique, elle a été perçue par le Maire comme une première étape pour faire entendre la voix des salariés des industries de notre territoire.

Le 14 juin, rencontre avec M. Beulin, Président du Conseil économique, social et environnemental de la Région Centre.

Dès 8 heures 30, tous les syndicats étaient présents pour accompagner le Maire à cette importante réunion. Après un exposé précis de la situation économique du Montargois et particulièrement de son déclin industriel présenté par Franck Demaumont et les représentants de la C.F.E.-C.G.C., de F.O. (excusée), de la C.G.T., de l'U.N.S.A. et de la C.F.D.T., M. Beulin a tenu à saluer la pertinence de cette initiative en confirmant que les inquiétudes développées étaient partagées.

Après plus d'une heure d'entretien, il a été acté l'urgence de créer une « commission » permanente de concertation avec tous les acteurs socio-économiques, notamment les organisations syndicales (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui) dans le bassin d'emploi du Montargois. L'idée de création d'un « comité de site » à l'échelle du bassin d'emploi semble cheminer.

Affaire à suivre...



La cellule de veille économique devant la Sous-préfecture le 11 juin.

On en parle...

Opération Tranquillité Vacances (O.T.V.)

En juillet et août, les Polices Municipale et Nationale renouvellent l'Opération Tranquillité Vacances. Si vous partez en vacances, vous pouvez signaler votre absence à l'une des deux polices. Cette opération est un service gratuit, assuré toute l'année par la Police Municipale de Chalette.

Quelques conseils pour toute l'année

Ne partez jamais sans prévenir. Informez vos voisins, vos proches et votre **Police Municipale**. Ne laissez pas vos clés à l'extérieur (dans la boîte aux lettres, sous le paillason...). Ne laissez jamais d'objets de valeur ou de bijoux ainsi que des moyens de paiement facilement utilisables (espèces, chéquier, carte bancaire...). Déposez-les dans un lieu sûr (coffre chez soi ou à la banque). Enfin ne mentionnez jamais votre absence et sa durée sur votre répondeur, utilisez le transfert d'appel. Verrouillez les issues, demandez à une personne de confiance de donner un aspect « vivant » à votre logement. Faites relever ou suivre votre courrier, simulez une présence (fonctionnement intermittent de lampes ou de poste de radio...). **Que ce soit**

pour votre voiture ou votre logement, en cas d'absence fermez les portes et fenêtres. Ne laissez aucun objet apparent dans votre voiture. Ne rangez jamais votre sac, votre sacoche, vos papiers et moyens de paiement sous un siège du véhicule. Si vous constatez une effraction, un vol chez vous ou chez votre voisin, prévenez la Police et ne touchez à rien. Si possible, équipez votre domicile de fermetures fiables et d'un système d'alarme. Un programma-



teur électrique peut être utile pour déclencher une lumière à certaines heures, ou démarrer la télévision ou la chaîne hi-fi. Enfin, lorsque vous achetez un appareil, prenez-le en photo, relevez le numéro de série et gardez ces éléments dans un lieu extérieur à votre habitation.

O.T.V. mode d'emploi

Si vous souhaitez bénéficier de cette opération, il vous suffit de remplir l'imprimé adéquat que vous trouverez à l'accueil de l'hotel de ville ou à celui d'une des deux polices.

Police Municipale : 93, rue de Villemandeur – Chalette – Tél. : 02.38.07.11.87

Police Nationale : 27, rue du Port – Montargis – Tél. : 02.38.28.38.28 ou 17 (Police secours)

Après la rénovation, des logements à la disposition des retraités, au foyer-logement de Vésines.

Les logements de la résidence Jacques-Duclos ont été rénovés. Plusieurs sont vacants et attendent leurs locataires. Située au cœur du quartier de Vésines, à proximité de tous les commerces et d'un arrêt de bus, la résidence offre à ses habitants autonomes et âgés d'au moins 55 ans de multiples services :

- un restaurant (prix du repas 5,30 €),
- un service de pédicurie sur rendez-vous les mardis et mercredis matin,
- un service de portage de repas pour les personnes ne pouvant pas déjeuner au restaurant,

un terrain de pétanque, une salle d'activité avec coin bibliothèque et jeux de société, accessibles du mardi au samedi ; tous les premiers jeudis du mois, l'après-midi, l'U.N.R.P.A. ¹ organise une belote et une permanence.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter le SE.MUR.P.A. ² du mardi au samedi, de 9 heures à 16 heures - Tél. : 02.38.93.34.18 - 44, rue Roger-Salengro - courriel : stephanie.morlet@ville-chalette.fr

¹ Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées

² Service Municipal des Retraités et Personnes Âgées

³ Aide Personnalisée au Logement

Pour info :

- studio de 28,59 m² : 279,84 €
- F2 de 47,20 m² : 430,67 €

Les loyers comprennent le chauffage et sont éligibles à l'A.P.L. ³. L'eau et l'électricité sont à la charge des locataires.

On en parle...

Au Lac de Chalette

Les plaisirs de la baignade en toute sécurité

Les Chalettois ont la chance d'avoir à leur disposition une baignade naturelle. Afin de profiter au mieux de tous les plaisirs de l'eau, il convient de rappeler les quelques consignes indispensables à la sécurité de tous.

Source de rafraîchissement et de distraction ludique pour petits et grands, la baignade en milieu naturel comporte des risques plus ou moins importants qu'il est toutefois très facile d'éviter...

Pour que l'escapade de l'eau reste un plaisir

La consigne numéro 1, comme le souligne Erwan, directeur de la piscine Auguste-Delaune, «est de se protéger du soleil (crème, chapeau, tee-shirt) avant et après la baignade, que ce soit pour les enfants ou les adultes. En effet, l'été, la majorité de nos interventions sont liées aux coups de chaleurs. Il convient donc, aussi, de bien s'hydrater. D'autre part, il faut éviter de se baigner après un repas ; la période de digestion demande à notre organisme une dépense d'énergie importante, et se baigner avant que celle-ci soit terminée peut engendrer des baisses de tension et des malaises».

Se baigner en milieu naturel nécessite également de bien se connaître

et de ne pas présumer de ses forces. Enfin, si les maîtres-nageurs sont là pour apporter une surveillance sécurisante, ils ne remplacent en aucune façon la vigilance des parents qui doit être permanente.

À Chalette, on se baigne en toute sécurité

À partir du 29 juin jusqu'au 1^{er} septembre inclus, la baignade de Chalette sera surveillée de 12 heures à 19 heures 30 sept jours sur sept. De 13 heures 30 à 18 heures, trois maîtres-nageurs-sauveteurs assureront la sécurité des baigneurs. Cette surveillance quotidienne offre une plus-value au regard de toutes les baignades des alentours ; c'est sans doute, en plus de son environnement naturel, ce qui fait sa notoriété. À noter que si la baignade n'est plus strictement interdite en dehors des horaires de surveillance mais sous la responsabilité des baigneurs, celle-ci reste complètement interdite sur la zone où évoluent les bateaux à voile.

Des bouées de couleur orange déterminent les limites à ne pas dépasser. Tous les maîtres-nageurs qui seront en poste sur la plage cet été sont diplômés. Concernant le recrutement, la Ville met tout en œuvre pour embaucher du personnel diplômé de Chalette ou des environs. Ainsi, chaque année de septembre à juin une formation est dispensée. Celle-ci s'adresse aux jeunes, filles ou garçons, de 18 ans disposant d'un bon niveau de natation. Pour l'année prochaine, une réunion d'information sera organisée en septembre pour les jeunes intéressés (contact : Erwan Le Brun – Tél. : 02.38.98.67.40). À noter: la buvette de la plage est ouverte

Durant l'été, la piscine Auguste-Delaune sera fermée tous les lundis et les jours fériés. Le restant de la semaine, elle sera ouverte du mardi au vendredi de 12 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h, le samedi de 14 h à 18 h et le dimanche de 9 h à 12 h.

« Assure ta rentrée »

Cette opération est destinée à accueillir et conseiller tous les jeunes âgés de 16 à 20 ans, issus de collège, lycée ou Centre de Formation d'Apprentis (C.F.A.), sans diplôme et sans solution de formation pour la rentrée scolaire 2013.

Pour bénéficier de ce dispositif, il convient de contacter le C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation), la Mission Locale, les Centres d'Aide à la Décision (C.A.D.), le P.I.J. (Point Information Jeunesse), en mairie de Chalette, ou encore le C.R.I.J. (Centre Régional d'Information Jeunesse) et le B.I.J. (Bureau Information Jeunesse).

En septembre, des sessions d'accueil seront mises en place dans l'ensemble de la région Centre.

Dans le Montargois, la session se

tiendra le 19 septembre à la Mission Locale située au Centre Nelson-Mandela à Montargis. En lien avec le C.I.O. il sera proposé des informations collectives suivies d'entretiens individuels et d'ateliers thématiques. Des professionnels aideront les jeunes à trouver une formation dans les établissements où des places sont encore disponibles, à élaborer un C.V. ou un parcours d'insertion professionnelle.

P.I.J. : 02.38.89.59.49.

Patrice Avezard



www.etoile.regioncentre.fr

Vivre ensemble

La Fête de Chalette : des souvenirs plein la tête !

La Fête de Chalette s'est déroulée les 1^{er} et 2 juin à la base de loisirs du lac, attirant des milliers de visiteurs.

Après la pluie, le beau temps ! Le soleil a profité de la traditionnelle fête chalettoise pour faire son retour pour le plus grand bonheur de tous ! L'événement a connu un beau succès : le public était en effet au rendez-vous pour les concerts du samedi soir. Les *Ni-queue-ni-tête*, le groupe gagnant de la première édition du tremplin musical de Radio Chalette, Label Tremp, ont chauffé brillamment l'auditoire juste avant le concert de l'*Orchestre National de Barbès*. Sur scène, les onze musiciens emplis de générosité ont proposé pendant deux heures et demie de la musique métissée et, cerise sur le gâteau, une superbe reprise à la fin de la chanson « Sympathy for the devil » du groupe mythique de rock, les Rolling Stones. Le dimanche après-midi sur la grande scène, le groupe orléanais des *No sign nothing* (sélection Label Tremp 2013) a séduit les spectateurs par sa fraîcheur et son énergie. Le groupe local *Les Zirish* a ensuite fait chanter et danser le public au rythme de la musique irlandaise et celtique, tandis que *Ronda Tipica* et *Patio de Lucía* ont émerveillé petits et grands par leurs danses et leurs cos-

tumes folkloriques. Le *Laboratoire de Madame Sonore* en a également étonné plus d'un par sa déambulation magique aux sons modernes et électriques.

Placée sous le signe du « vivre ensemble et de la lutte contre toutes les discriminations », la fête a également proposé des débats sur les thèmes du « vivre ensemble au Rwanda 19 ans après le génocide », animé par Marcel Kabanda, ainsi que sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers, à l'initiative du M.R.A.P.¹ et du Collectif immigrés du Montargois, suivis d'une votation citoyenne. Plusieurs expositions étaient également visibles sur « le racisme : des préjugés à la discrimination », « la citoyenneté : égalité des droits » et la présentation du « projet de coopération avec le camp d'Askar en Palestine ». Du côté de la tente berbère, la

compagnie *Le théâtre du tiroir* a animé un spectacle mêlant des chants palestiniens d'espoir et de paix avec des contes.

Les enfants étaient aussi à l'honneur durant ces deux jours avec un concert de « l'orchestre à l'école » de Vivier-Boutet, la présentation du Conseil municipal des enfants suivi de la plantation de l'arbre de la Paix, ou encore le village des jeux avec ses structures gonflables qui n'ont pas manqué de ravir les plus jeunes.

Déborah Creff

¹ Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples



La Votation citoyenne pour le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales.



Avec des réserves, les élus de Chalette ont voté pour l'Agenda 21 de l'Agglomération Montargoise

Réunis jeudi 6 juin au Conseil d'agglomération en session extraordinaire, les élus communautaires se sont prononcés favorablement sur deux documents importants, le Plan Climat-Énergie Territorial du Pays Gâtinais et de l'A.M.E., et l'Agenda 21 de l'Agglomération.

Rappelons que ces deux documents engagent la Communauté sur un projet de développement durable du territoire du Gâtinais sur vingt ans. Cette démarche a été saluée par Chantal Clément, maire-adjointe à Chalette, soulignant les efforts du Pays Gâtinais et le succès des temps d'échanges qui ont eu lieu lors des différentes étapes de sa construction, ce qui fut insuffisamment le cas au niveau de l'Agglomération.

Concernant l'élaboration de l'Agenda 21 de l'Agglomération, rappelons que celui-ci a été lancé avec un calendrier extrêmement serré puisque la Région Centre l'a conditionné à la quatrième période des Contrats d'Agglomération qui se dénomment désormais Contrats régionaux de Solidarité Territoriale.

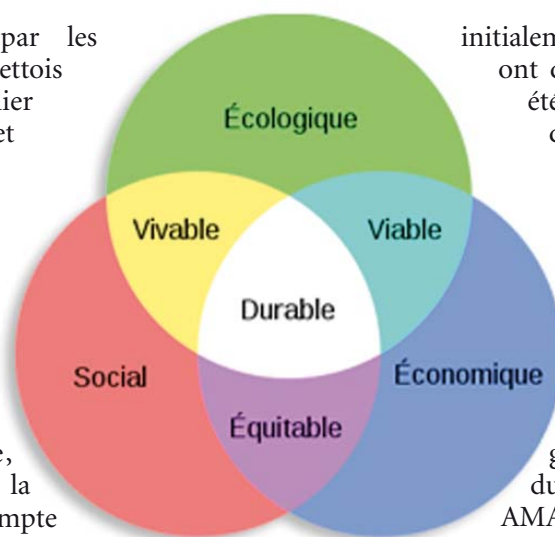
Le rythme très court de sa préparation n'aura donc pas permis une réelle concertation avec la population de notre territoire, ce que regrettent les élus chalettois. En effet, aucune publication à destination du grand public n'a été réalisée, ce que déplore Chantal Clément qui estime que les enjeux tant économiques et sociaux qu'environnementaux et de démocratie auraient mérité plus de concertation avec les Conseils municipaux, les associations, les organisations sociales et, bien entendu, avec la population.

Un projet en chasse un autre.

Alors que l'ensemble des élus s'était entendu, tant dans les réunions que dans les différents échanges écrits, sur un projet cohérent reprenant en grande partie les propositions

présentées par les élus chalettois (en particulier sur le « volet social » qui était à l'origine extrêmement restreint, mais aussi sur les questions de la démocratie, ou bien de la prise en compte des zones d'activités économiques existantes telles celle de Saint-Gobain), deux jours avant cette réunion extraordinaire de l'A.M.E. un nouveau document était présenté, gommant tout ou partie des propositions avancées et retenues, et cela sans débat préalable. C'est cette situation qui a amené l'adjointe au maire à exprimer son incompréhension et sa réprobation quant à la méthode de travail dont, avouons-le, l'Agglomération est assez coutumière.

Par exemple, dans le document, présenté in extremis, plusieurs actions



initialement retenues ont disparu ou ont été basculées dans le Plan Énergie Climat. C'est le cas notamment de la labellisation « Haute Qualité Environnementale » du logement social, du soutien aux AMAP* pour développer l'agriculture de proximité ou encore de l'étude du projet d'installation de la Maison de la Nature et de l'Eau dans l'ancienne usine de Bûges.

Toutefois, les élus chalettois ont salué certaines avancées, en particulier celle d'associer les organisations de salariés au Conseil de Développement de l'Agglomération.

Aussi, malgré quelques réserves, et compte tenu de la garantie que ces préoccupations ne seront pas enterrées, les élus chalettois ont voté pour l'Agenda 21.

* A.M.A.P. : Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

B.Ballu



Du côté de la radio...

Visitez virtuellement les studios de **Radio Chalette** !

Radio Chalette a été choisie par Google pour être la toute première radio de France à bénéficier de la visite virtuelle à 360 degrés, s'installant ainsi dans «la plus grande rue du monde».

Aujourd'hui, nous sommes presque tous des internautes. Parmi eux, 95 % utilisent Google pour tout type de recherche. Après les renseignements téléphoniques, le Minitel, les pages jaunes, l'outil de référence est aujourd'hui le moteur de recherche Google. La visite virtuelle à 360° permet ce que chacun espère pour le développement de son activité : davantage de

visibilité sur le Web et un meilleur référencement. La visite virtuelle apparaissant sur toutes les pages Google (Google +, Google adresse, Google maps) est ainsi un outil de communication complet qui met en valeur un établissement puisque la technique de visite à 360° est la plus belle existant aujourd'hui. Romain Beaumont, photographe agréé par Google à Gien, explique

que pour réaliser une visite virtuelle « tout repose sur des photographies : on place l'appareil photo sur un pied qu'on fait tourner à 360° avec une photo au nord, au sud, à l'est et à l'ouest. Toutes ces images sont ensuite réunies, créant un panorama à 360°. Puis on déplace le pied pour effectuer un second panorama. La visite virtuelle naît alors de l'assemblage de ces différents panoramas permettant de naviguer dans un lieu et de passer d'une pièce à une autre. »



Le Mag de William en direct de Radio Chalette

Radio Chalette devient C2L fin septembre

C'est officiel. Radio Chalette s'appellera fin septembre C2L, la radio depuis Chalette entre Loire et Loing. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (C.S.A.) a donné récemment son accord pour cette évolution du nom. La radio profitera de la finale de la deuxième édition du Label Trepmp le samedi 28 septembre pour inaugurer ce tout nouveau nom. Cela laisse quelques mois à l'équipe de la radio pour travailler à ce changement avec un nouvel habillage à l'antenne, un nouveau site Internet ou encore un nouveau logo.

Commerces, restaurants, hôtels, monuments, églises... Ces visites virtuelles touchent aujourd'hui des lieux très divers. Dans la région Centre, environ cent cinquante établissements disposent actuellement de leur visite via le Web avec parfois la mise en place de jeux, comme à l'arboretum des Barres de Nogent-sur-Vernisson qui propose une course d'orientation virtuelle. Au total, ils sont quatre photographes locaux agréés par Google à prendre des clichés des différents espaces qui composent notre région. Parmi ces photographes, certains écoutent Radio Chalette et ont même déjà eu l'occasion d'être interviewés par la rédaction. Ils apprécient cette radio associative locale donnant la parole aux différents acteurs du territoire, d'où leur envie de permettre à ce média de développer encore plus ce lien unique de proximité avec ses auditeurs et auditrices via la visite virtuelle de Google. Ainsi, si vous n'avez jamais eu encore l'occasion de découvrir les studios de Radio Chalette, n'hésitez pas à les visiter virtuellement en tapant le nom de votre radio locale sur Google maps !

Déborah Creff

« *Le monde est un livre et ceux qui ne voyagent pas n'en lisent qu'une page* ». Cette citation célèbre de Saint-Augustin a peut-être inspiré celles et ceux qui, comme la Municipalité de Chalette, défendent et revendiquent le droit aux vacances pour tous.

« **E**t toi, tu es parti où en vacances » ? Cette question récurrente prononcée à l'envi au retour de toute période estivale semble banale, mais elle ne l'est pas pour beaucoup de nos concitoyens. Cette interrogation peut même devenir gênante pour ces enfants qui devront répondre à leurs copains, à la rentrée de septembre : « *Moi, je ne suis pas parti* ».

Pourtant, rappelons-nous cet été 1936. C'est la ruée vers la mer : à pied, à vélo, en train, des milliers de travailleurs empruntent le chemin des vacances pour la première fois. C'est la fête ! Le gouvernement du Front Populaire vient de voter la semaine de 40 heures et les congés payés. Ces lois, acquises au prix de longues luttes, auraient dû faire des congés payés non pas une possibilité mais bien un droit. Le droit pour chaque salarié de s'évader de son travail, le droit pour chaque famille d'échapper à la routine quotidienne, le droit pour chaque enfant, chaque jeune, de découvrir de nouveaux horizons et de s'émanciper.

Des vacances pour tous, un droit toujours à conquérir !

Soixante-dix-sept étés après ces belles avancées sociales, le ciel s'est assombri. La hausse des prix des transports et de l'essence ainsi que la baisse du pouvoir d'achat touchent fortement les plus faibles. Ceux qui ne bénéficient ni d'aides ni d'un comité d'entreprise leur permettant d'accéder aux vacances sont contraints de rester chez eux en regardant sur le petit écran ceux qui, coincés dans les embouteillages, partent vers le soleil et le dépaysement, éléments si bénéfiques pour se ressourcer.

C'est pour toutes ces raisons et bien d'autres encore que depuis des années la Ville de Chalette se préoccupe chaque été des « sans vacances », de toute cette jeunesse et de toutes ces familles modestes qui ne peuvent découvrir, ne serait-ce que durant quelques jours, autre chose que leur quartier, leur H.L.M. Ce droit aux vacances pour tous, la Ville de Chalette le revendique haut et fort et agit au quotidien, localement ou nationalement, pour qu'il ne demeure pas un vecteur d'inégalités sociales de plus.



Pour des vacances épanouissantes et enrichissantes

Mais ne nous y trompons pas. Les différentes aides qu'offrent la Ville afin que chacune, chacun puisse profiter de quelques jours de vacances et d'évasion ne sont pas de simples prestations sociales. Elles s'inscrivent dans une volonté de lutter contre toutes les exclusions ; et le renoncement aux vacances est un des signes d'isolement. Les dispositifs municipaux visent donc, aussi, à permettre à tout un chacun de se cultiver, réfléchir, se divertir, s'ouvrir sur l'inconnu, sur l'autre. La mise en œuvre du droit aux vacances pour tous à Chalette, c'est aussi cela : contribuer à un réel brassage de mixité sociale, élément indispensable pour bien vivre ensemble au quotidien et bannir l'intolérance, d'où qu'elle vienne. Nul doute que c'est ce à quoi s'attacheront les services de la Ville qui, pendant tout l'été, resteront mobilisés et offriront aux Chalettois, jeunes et moins jeunes, de multiples activités pour s'évader, se ressourcer, se rencontrer, se découvrir ou se redécouvrir. Les équipements municipaux et l'environnement naturel dont bénéficie la ville le permettent amplement. Les deux pages suivantes présentent les différentes animations estivales qui vous aideront à passer un bel été à Chalette.

Bonnes vacances à tous !

B.Taleb

Service Jeunesse

63 bis, rue Roger-Salengro
Renseignements au 02 38 89 12 00
Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août

Animations à partir des salles
du Château-Blanc et de Vésines :
activités sportives, animation en milieux ouverts.



Ateliers Comédie Musicale :

- création de décors (en dur et en virtuel)
- reportage à partir de témoignages d'habitants
- écriture d'un scénario
- théâtre

Ateliers sportifs et Olympiades

sur les plateaux sportifs de la Ville, badminton,
jeux de ballon, jeux de stratégie, VTT

Jeux de Société

Atelier Cuisine

Soirées festives :

Vendredi 12 juillet : repas associatif et concert des
musiques du monde, quartier de La Folie à Vésines.

BOUGE ADOS 11/14 ans

Maison des associations, 32, rue Claude-Debussy
Base de voile, lac de Chalette.
Renseignements au 06 08 70 77 58.

- **Du 8 au 12 juillet** : Aqua ludique (Stand up, Paddle)
- **Du 15 au 19 juillet** : Jouons avec la nature (VTT, tir à l'arc)
- **Du 22 au 26 juillet** : Force et souplesse (judo, rugby, gymnastique, trampoline)
- **Du 29 juillet au 2 août** : Du vent dans les voiles (dériveur et catamaran)



Maison de la Nature et de l'Eau

Ouverte du mardi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Les samedis et dimanches,
ouverture sur rendez-vous.
Renseignements au 02 38 98 72 97
ou au 06 42 07 34 75.
Fermée du vendredi 9 au mardi 20 août.

Ludothèque

Fermée du samedi 6 juillet au samedi 3 août.
Ouverte à partir du lundi 5 août.
Lundi, mercredi et vendredi :
de 10h à 12h et de 14h à 18h.
Mardi et jeudi : de 16h à 18h.



Médiathèque

Ouverte jusqu'au 3 août

Horaires : les mardis, jeudis et vendredis de 14h à 18h.
Les mercredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h.
Fermée du mardi 6 août au samedi 17 août

LES RIVES DU CANAL DU LOING

Balade n°3



Départ

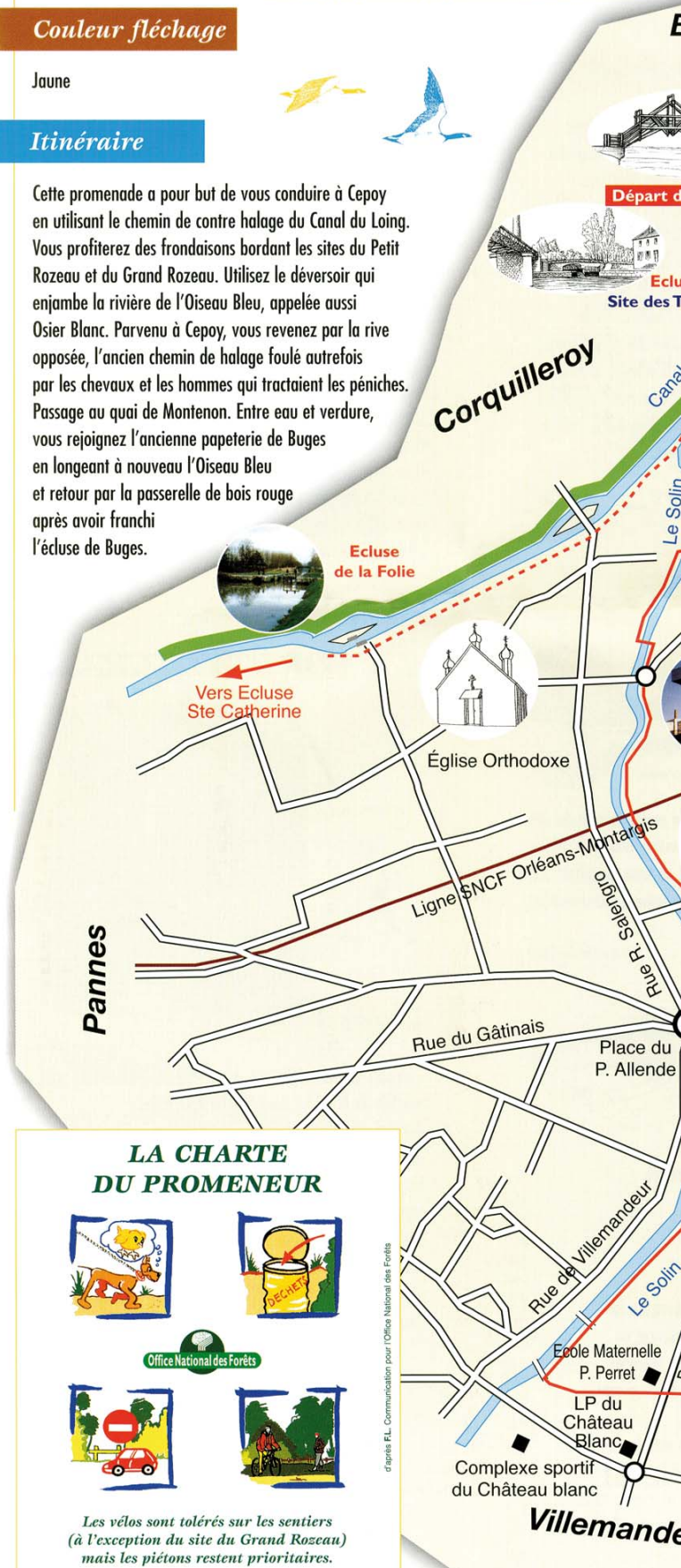
De la Passerelle du Solin

Couleur fléchage

Jaune

Itinéraire

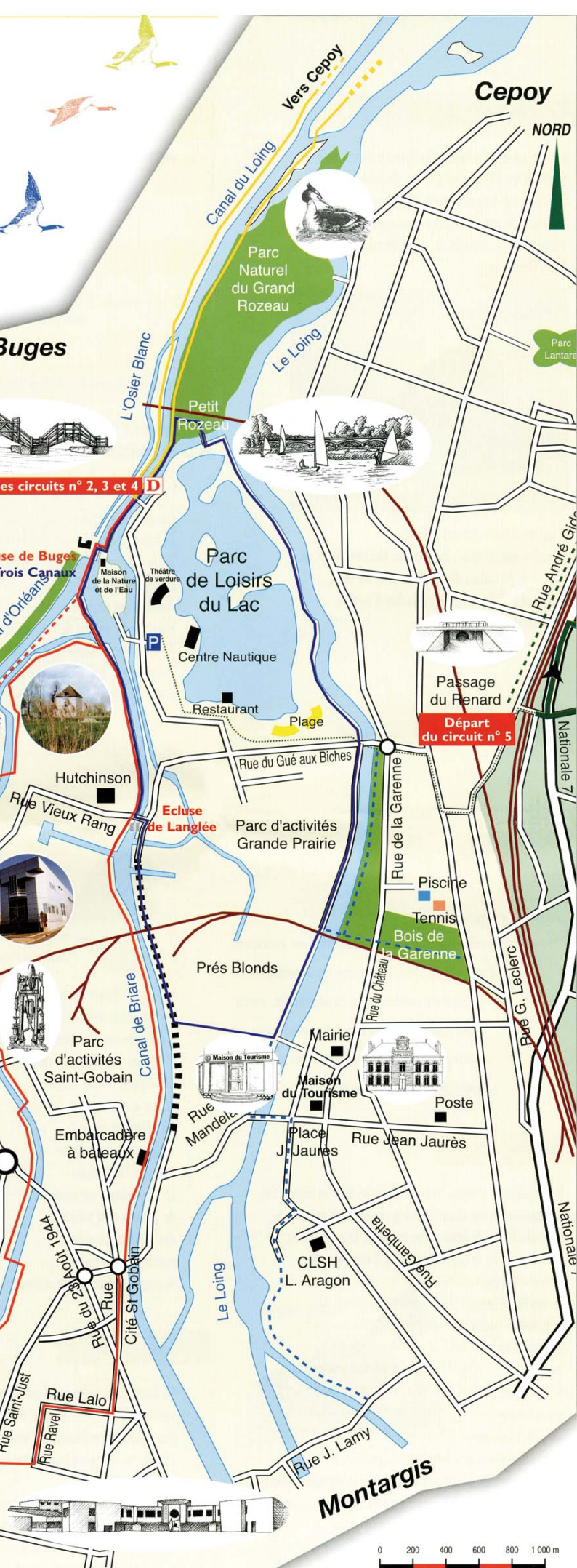
Cette promenade a pour but de vous conduire à Cepoy en utilisant le chemin de contre halage du Canal du Loing. Vous profiterez des frondaisons bordant les sites du Petit Rozeau et du Grand Rozeau. Utilisez le déversoir qui enjambe la rivière de l'Oiseau Bleu, appelée aussi Osier Blanc. Parvenu à Cepoy, vous revenez par la rive opposée, l'ancien chemin de halage foulé autrefois par les chevaux et les hommes qui tractaient les péniches. Passage au quai de Montenon. Entre eau et verdure, vous rejoignez l'ancienne papeterie de Buges en longeant à nouveau l'Oiseau Bleu et retour par la passerelle de bois rouge après avoir franchi l'écluse de Buges.



LA CHARTE DU PROMENEUR



Les vélos sont tolérés sur les sentiers
(à l'exception du site du Grand Rozeau)
mais les piétons restent prioritaires.



Centres de loisirs Georges-Cosson 3/6 ans et Louis-Aragon 6/10 ans

Accueil du matin : de 7 h 15 à 9 h.

Activités : de 9 h à 17 h.

Accueil du soir : de 17 h à 18 h 30.

Un service de car dessert l'ensemble des quartiers de la ville (se renseigner au service enfance-scolaire en mairie pour connaître les arrêts et les horaires).
Tél. : 02 38 89 59 54.



La baignade et la buvette du lac :

Ouvertes du 29 juin au 1^{er} septembre
de 12 h à 19 h 30.



Marché du terroir

Place Jean-Jaurès :
dimanche 5 juillet & dimanche 4 août

Fête du 14 juillet au Lac :

Avec les associations à partir de 16 h, bal populaire à 21 h et feu d'artifice à 22 h 30.



Piscine :

Ouverte du 8 juillet au 18 août.
Du lundi au vendredi de 12 h à 13 h et de 14 h 30 à 18 h. Le samedi de 14 h à 18 h.
Le dimanche de 9 h à 12 h.
Fermée du 19 août au 1^{er} septembre.

Le C.C.A.S. propose trois sorties pour les familles bénéficiaires de la C.M.U. :

- **Dimanche 7 juillet**: départ pour un séjour à Oléron
 - **Mardi 23 juillet** au Parc des félins
 - **Lundi 26 août** au «Parc Astérix».
- Renseignements au : 02 38 89 59 93.

Croisières sur le bateau «Ville de Chalette» :

➤ Mercredi 10 juillet :

Croisière découverte du canal de Briare de 14 h 30 à 16 h 30
(tarif adulte : 9,50 € ; tarif enfant : 6,50 €).

➤ Mercredi 24 juillet :

Croisière «goûter-magique», de 13 h 30 à 18 h
(tarif adulte : 23 € ; tarif enfant : 18 €).

➤ Samedi 27 juillet :

Croisière «magie de la pyrotechnie à Rogny-les-sept-écluses» de 8 h 30 à minuit
(tarif adulte : 143 € ; tarif enfant : 103 €).
Renseignements au 02 38 98 72 97.



Nouvelle saison culturelle, Ça va faire mouche !

La nouvelle saison culturelle de la Ville de Chalette qui débutera en septembre vient d'être dévoilée et ce n'est pas moins de vingt rendez-vous qui sont proposés, pour le plus grand plaisir du public...

Entre humour, théâtre, musique, chanson, conte, danse et marionnettes, la saison 2013 - 2014 s'annonce haute en couleurs et très variée. Pour Stéphanie Romero, directrice du Service culturel, « cette programmation riche et généreuse contribuera à donner au spectateur une place centrale et active au cœur de la création, notamment grâce à une action culturelle inventive fondée sur le sens du partage et de la convivialité ainsi qu'un accompagnement actif des enseignements scolaires pour sensibiliser les publics de demain. Le soutien aux artistes de la Région et à la création, la présence d'artistes en résidence sur notre territoire, la médiation culturelle et l'éducation artistique feront partie des axes forts de cette saison 2013 - 2014. »

Une saison très éclectique

Pour cette toute nouvelle saison culturelle, l'humour sera à l'honneur avec les spectacles « Walter, Belge et méchant » le 15 novembre, « Ici et maintenant » avec Guy Carlier le 28 mars, le « La 432 » proposé par les Chiche Capon le 8 avril, ou encore « Cessez ! » avec Pierre Aucaigne le 16 mai.

Cette saison sera également consacrée au théâtre avec de la comédie burlesque, « C'est la faute à Bacchus » d'Amédée Bricolo le 14 mars, « Le Saloon Münchhausen » de la Compagnie des femmes à barbe le 21 mars, mais aussi la poursuite de la résidence au Hangar de la com-

pagnie Tivolio pour la création du spectacle « Œdipe sur la route » en janvier et juin 2014.

Cette nouvelle saison se veut aussi musicale avec « Mlle Orchestra » de la Compagnie Jacqueline Cambouis le 17 septembre, la grande finale de la 2^{ème} édition du Label Trepmp organisé

avec Amadou Sanfo le 2 avril.

La danse n'est pas oubliée avec « En vie de danse » par la Compagnie Mporé le 4 octobre.

L'exposition « La Borne », installée du 30 octobre au 9 janvier sur la place Jean-Jaurès, laissera une grande place à l'art contemporain.

Enfin, on retrouvera les traditionnels rendez-vous comme la fête dédiée aux arts de rue avec les Croqueurs de pavés les 7 et 8 septembre, le Festival du livre Autrement autres mots le week-end des 30 novembre et 1^{er} décembre, et le Marché de Noël les 21 et 22 décembre.

Création d'un abonnement pour la saison culturelle

Parmi les nouveautés, signalons la mise en place d'une formule d'abonnement valable à partir de trois spectacles, avec deux catégories de rendez-vous culturels, A et B, les spectacles B correspondant aux plus renommés de la saison. Avec l'abonnement, les tarifs restent inchangés : 8 euros (tarif plein) et 4 euros (tarif réduit) par spectacle de la catégorie A, 10 euros et 6 euros pour les spectacles B. Pour

inciter le public à s'engager sur trois spectacles, la tarification hors abonnement devient 13 euros pour le plein tarif et 10 euros en tarif réduit pour les spectacles A, et 15 euros et 12 euros pour les spectacles B. En revanche, le tarif réduit de 4 euros pour le jeune public est maintenu.

Déborah Creff



par Radio Chalette le 28 septembre, Mathieu Rosaz chantant Barbara le 1er avril, et HK et les déserteurs le 23 mai.

De même, le jeune public pourra assister à la « Pagaille à Noël » de la Compagnie Baladelle le 8 décembre, « Le Petit chaperon rouge » par le théâtre de l'éventail le 5 février, ou encore « Sur la route de la savane »

Course cycliste semi-nocturne, « Critérium de Chalette »

Le samedi 27 juillet, le Bourg accueillera une course de haut niveau.

Parmi les coureurs en lice devrait en figurer une dizaine du club local organisateur, le Guidon chalettois qui évolue depuis quelques saisons déjà au niveau national.

C'est un circuit très rapide de deux kilomètres, à parcourir 45 fois, qui attend les participants.

Le départ et l'arrivée s'effectueront aux abords de la rue Gambetta et de la place Jean-Jaurès.

Les rues empruntées sont la rue Gambetta, l'avenue Léon-Blum, la rue Victor-Hugo, la rue Kléber et l'avenue des Tilleuls.

Durant toute la durée de la course, ces rues seront totalement fermées à la circulation avec mise en place d'une déviation, une réglementation qui sera effective quelques

minutes avant le départ prévu à 19 heures 30 et jusqu'après l'arrivée, aux alentours de 21 heures 30. Seuls les riverains seront autorisés

sur le circuit, et uniquement dans le sens de la course. Une restriction du stationnement est également prévue.

Patrice Avezard



Et de quatre !

À l'issue d'une saison éprouvante, « Les diables rouges » de l'Union Sportive de Chalette accèdent à la Division d'Honneur Régionale.

Après trois montées consécutives, Emmanuel Duran, l'entraîneur de l'U.S.C. Foot, avait pour objectif de briller dans le championnat de « Promotion d'Honneur » et de s'y maintenir. Il ne se doutait pas que cette équipe dont les joueurs

évoluent ensemble, pour une grande partie d'entre eux, depuis quelques années déjà allait jouer le haut du tableau, avec une saison parcourue tout du long dans les quatre premières places.

Un bon début, une baisse de régime durant l'hiver avant une très belle

série au printemps, des soucis d'effectifs (blessés et suspendus) sur la fin, et un « Harlem Shake », telle a été cette saison 2012-2013 où justement quand cela allait moins bien, le mental a joué un rôle très important. De ce côté, le soutien apporté à des moments décisifs par les dirigeants du club y est pour beaucoup.

À la clef, c'est donc une quatrième montée, une satisfaction pour l'U.S.C. Foot qui a tout juste dix ans d'existence, avec la Division d'Honneur Régionale assurée à deux journées de la fin, qui a ponctué cette année forte en émotions.

Pour l'an prochain, « Les diables rouges » de l'U.S. Chalette retrouveront un autre club du district, les J3 Amilly, ce qui promet de beaux derbys.

Patrice Avezard



Photo de l'U.S.C. sous le stand de la ville lors de la fête de Chalette en compagnie des élus et des deux champions de France de taekwondo.

→ Le Groupe des élus communistes :

La retraite, une nouvelle période de vie sociale et citoyenne

A l'heure où les salariés âgés sont mis sur le carreau avec des licenciements ou des mesures de pré-retraite (voir Hutchinson ou Ividen), où le chômage des jeunes n'a jamais été aussi élevé, comment peut-on envisager d'allonger à nouveau la durée de cotisation pour les retraités ? Ne faudrait-il pas plutôt s'attaquer à la relance de l'économie et du pouvoir d'achat ?

L'introduction de machines de plus en plus sophistiquées a entraîné des gains de temps considérables, une augmentation de la richesse produite et une productivité record pour notre pays.

Si on modifiait le calcul des cotisations patronales et que l'on taxait les revenus financiers des entreprises au même niveau que la cotisation salariale, cela rapporte-

rait 20 milliards d'euros, l'équivalent du déficit prévu du système.

Les gains d'espérance de vie n'ont pas vocation à augmenter le temps de travail mais plutôt le temps de vie de libre activité : c'est une constante de l'histoire et un signe du progrès de la civilisation. A Chalette comme ailleurs, les retraités ont un rôle social important par leur participation à la vie associative, politique et économique. La reconnaissance de leur apport à la société se pose avec force.

L'avenir des retraites nécessite un vrai débat public, mettant la place et le respect de l'Humain au cœur de la décision politique afin d'arrêter le démantèlement du droit à la retraite à 60 ans, conquête historique de la gauche.

→ Le Groupe des élus socialistes :

Enfin l'égalité :

Le 23 avril 2013 restera comme une grande date pour l'égalité dans notre pays.

La France a choisi le chemin de la fraternité et refusé celui de l'intolérance et de la haine. Le Parlement a adopté définitivement le projet de loi ouvrant le mariage et l'adoption pour tous les couples. Cette loi validée par le Conseil constitutionnel est une victoire de l'égalité, une avancée pour toute la société et elle sera un acquis irréversible pour les homosexuels et les familles homoparentales.

Dans ces moments de joie, nous n'oublions pas le déferlement de déclarations outrancières et homophobes d'opposants au projet de loi, dans la rue comme au

Parlement pendant des semaines, voire des mois. Elles ont ouvert la voie à des agressions d'homosexuels et ont encouragé des menaces, des coups de force et des actes d'intimidation inacceptables envers des personnalités politiques et des intellectuels. Elles ont conduit à des remises en cause profondément antirépublicaines du Parlement et de sa légitimité par des responsables de l'opposition.

La détermination des élus socialistes à porter l'égalité des droits et à lutter contre l'homophobie sort renforcée de ces débats qui vont permettre à des couples de même sexe de notre commune en particulier, de pouvoir enfin se marier dans les prochaines semaines.

État civil :

NAISSANCES

DIANKA Kaoudolo
SOW Hawa
THIERRY Yanis
TERRILLON Nathan
ZAIDI Mouhammed
MASKEEN Kaynat-Gul
ZENGIN Elvin
LEFORT Evan
AYACHI Ilyes
DAIRE Arthur
ADAM Samuel
SIEAUVY Leila
KARSUOGLU Ilhan
REBHI DEVIN Ilona
FERCHICHI Maïssa
HAFSOUNI Taysir
GUN Eyup
POLAT Rûmeysa-Eslem
GÜN Zuleyha
TABBECH Hamza
LAUVERJAT HEURTAUL Noah
BENHAMIDA KOUACHI Anaëlle

MARIAGES

FALCON Felipe et BILLAUT Yvanne
LAPENA Bénito et DELANNOY Alexandra
GASPAR Jérôme et BARBIER Nathalie
SOULI Mohamed et COPPET Laëtitia

DÉCÈS

CHEVALIER Vve GAUDRY Jeannine
BENAMRA Tahar
EL MOUCH Ahmed
PÉRINI Guy
CUREAU Georges
NAZAROW Vve DWORZYNSKI Anna
AUPETIT André
GALLOT Vve FOLLA Marie
MAINGONAT François
BLANCHARD Catherine

Le Conseil municipal des enfants est élu

Après une campagne électorale réalisée au sein de chaque école élémentaire, les élèves de C.E.2 et C.M.1 ont élu le 30 mai dernier leurs 32 conseillers municipaux. Ces élections qui se sont déroulées avec un sérieux exemplaire de la part des électeurs ont été un grand moment d'éducation citoyenne. Le procès-verbal dressé et clos à 18 heures a proclamé les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits : 371. Nombre d'émargements : 342. Nombre de votants : 342. Nombre de suffrages exprimés : 333. Nuls : 9.

Ont été élue(s) :

- **Élémentaire du Lancy** : CIMSIT Bari, CANDAN Elya, OGUT Omer, DRAHMANE Rym, VIARD Alexis, LARGAN Camille. Suppléants : TUYSUZ Yunus, KOCAK Nurten.
- **Élémentaire Pierre-Perret (Kennedy - Château-Blanc)** : BAHY Amin, OZ Melike, YOUSSEFI Sheïma, AGOUZZAL Chifaâ, SYED Shabi Fatma, KAIMBA Kaithlen. Suppléants : KLOSOWSKA Karolina GUESRI Imane.
- **Élémentaire Michel-Moineau (Pontonnerie)** : CHAABI Itiès, DESMET Charlotte, DESMARET-MANDRILLON Yanis, BOUDJEMA Nada, SUEUR Clément, BOUGUËSSA Joumène. Suppléants : BURY Dylan, AYTAC Aylin.

- **Élémentaire Vivier-Boutet (Bourg)** : VALERIUS David, DUPEUX Enora, MAMERT Ugo, JEYAKUMAR Jessica, TOUDJINE Manten, TELLIER Inès. Suppléants : LECONTE Bastien, CORREIA DOS SANTOS Lara.
- **Élémentaire de Vésines** : GUILLETAT Logan, CAVUSOGLU Ceren (22 voix), AIT ASSI Mohand Akli, MOUTEAU Sarah, DA SILVEIRA Linus, SAVANE Fatou, BOUKHRIS Wylem FERNANDES Anna. Suppléants : N'DIAME Fatimata, RKAÏBI Serime.

La première réunion du Conseil municipal junior aura lieu le 25 septembre. Les enfants élus ont été présentés à la Fête de Chalette. À cette occasion, ils ont planté un arbre symbolisant la Paix et leur engagement futur au sein de la Ville.



Histoire d'avant

Le 14 juillet et le drapeau français, Petite histoire d'une fête nationale populaire



14 juillet 1790, Fête de la Fédération

La loi instituant la date du 14 juillet comme fête nationale fériée est signée par 64 députés. Elle est adoptée par l'Assemblée le 8 juin 1880 et par le Sénat le 29 juin. Elle est promulguée le 6 juillet 1880. Elle précise que « la République adopte le 14 juillet comme jour de fête nationale annuelle » sans indiquer toutefois d'année de référence.

Ce sont les constitutions de 1946 et 1958 qui ont fait du drapeau tricolore l'emblème national de la République Française

Le 14 juillet est dans l'esprit de beaucoup d'entre nous synonyme de flonflons, de bals musette et de feux d'artifice. Mais à quoi cette date fait-elle référence ? Si vous alliez répondre, « la prise de la Bastille », vous auriez en partie raison, mais pas tout à fait quand même...

Évidemment la prise de la Bastille a bien eu lieu le 14 juillet 1789, mais ce n'est pas uniquement cet événement qui est célébré en France tous les ans. En fait, ce rendez-vous festif annuel commémore la Fête de la Fédération¹ qui s'est déroulée le 14 juillet 1790, lors du premier anniversaire de la prise de la Bastille. Cette fête se voulait un événement de réconciliation et d'unité des Français.

Le 14 juillet, une date controversée

Le 21 mai 1880, le député Benjamin Raspail² propose l'adoption du 14 juillet comme fête de la République française. Cette suggestion engendre de vives discussions au Sénat. Les députés veulent un symbole d'unité nationale. Mais certains parlementaires jugent le 14 juillet 1789 (prise de la Bastille) comme étant une journée trop sanglante ; ils lui préfèrent la date de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, « qui n'a coûté ni une goutte de sang, ni une larme ». Au final, c'est cette dernière proposition qui l'emporte permettant ainsi d'unir tous les Républicains. Mais on peut voir dans ce choix à double sens un certain consensus, car si officiellement le 14 juillet commémore la Fête de la Fédération, il fait aussi presque toujours écho à la prise de la Bastille. En effet, c'est bien cet événement qui est inscrit dans notre mémoire collective. Faites le test autour de vous et vous verrez que rares seront ceux qui vous répondront que le 14 juillet commémore la Fête de la Fédération.

Le drapeau bleu blanc rouge, symbole de la France

Que ce soit lors des fêtes du 14 juillet ou des grands événements nationaux, que ce soit sur le fronton des mairies et bientôt sur la façade de tous les établissements scolaires de France (quand ce n'est pas déjà le cas), il flotte et fièrement il bouge, au gré du

vent. Il est bleu, blanc et rouge. Vous l'aurez reconnu, il est l'emblème national de notre République : le drapeau français. Dessiné par Jacques-Louis David³ à la demande de la Convention⁴, ses origines remontent aux trois couleurs de la liberté (14 juillet 1789).

La création du drapeau tricolore

Aux premiers jours de la Révolution française, les trois couleurs du drapeau ont d'abord été réunies sous la forme d'une cocarde. Celle-ci fut dans un premier temps bicolore portant les couleurs de Paris et de la garde municipale parisienne : le bleu et le rouge. Il semble que La Fayette, commandant de la Garde, ait été à l'origine de l'ajout du blanc sur la cocarde. Le drapeau français a été officiellement adopté comme pavillon national par la loi du 27 pluviôse an II (15 février 1794). Pendant longtemps, la disposition des trois couleurs sur le drapeau n'a pas été fixée. Il faut attendre 1812 pour que le dessin des bandes verticales soit adopté sur les drapeaux de l'armée de terre.

Un drapeau contesté

Au XIX^{ème} siècle, les Royalistes ont cherché à rétablir le drapeau blanc à la place des trois couleurs héritées de la Révolution. Le drapeau blanc a ainsi été remis à l'honneur sous la Restauration à partir de 1815. Sous Louis-Philippe, le drapeau tricolore surmonté du coq gaulois a été repris. Mais lors de la Révolution de 1848, les insurgés ont tenté d'établir le drapeau rouge comme étendard de la République. Alors que le gouvernement provisoire avait adopté le drapeau tricolore, c'est le drapeau rouge que le peuple brandissait sur les barricades en signe de révolte. Il fallut attendre la III^{ème} République pour que les trois couleurs soient progressivement acceptées par tous. Les Royalistes se sont ralliés au drapeau français pendant la première guerre mondiale.

B.taleb

¹ Fête célébrée au Champ-de-Mars de Paris, le 14 juillet 1790, pour le premier anniversaire de la prise de la Bastille. On y vit réunis les députés des 83 départements. Louis XVI assista à cette fête, et y prêta serment à la Nation et à la loi.

² Député de la Seine pour la gauche républicaine, Maire d'Arcueil en 1874 et Conseiller Général de la Seine (1823-1899).

³ Peintre (1748-1825) – Membre de l'Académie des Beaux-Arts – Chef de file de l'École néoclassique. Il est l'auteur, notamment, de *Le serment des Horaces*, *La mort de Marat*, *Le sacre de Napoléon*.

⁴ Nom donné à l'Assemblée constituante qui gouverna la France du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795 lors de la Révolution française. Elle succéda à l'Assemblée législative et fonda la Première République. Elle fut élue, pour la première fois en France, au suffrage universel masculin afin de donner une nouvelle Constitution à la France, rendue nécessaire par la déchéance de Louis XVI lors de la journée du 10 août 1792.

A l'affiche



Dimanche 14 juillet

À partir de 16 heures

• **Fête des associations au théâtre de verdure**

À partir de 21 heures

• **Bal populaire et Grand feu d'artifice**

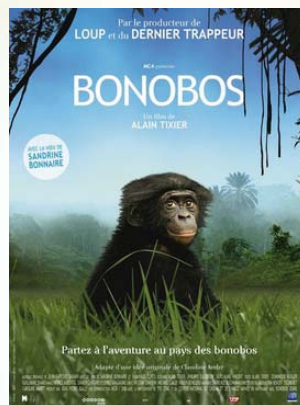


Cinéma sous les étoiles

la plage de Chalette à partir de 22h

Mercredi 17 juillet

Bonobos



Jeudi 18 juillet

Un monstre à Paris



Vendredi 19 juillet

The artist

Brèves

Pique-nique citoyen :

Organisé par les comités de quartier pour fêter les vacances, dimanche 7 juillet à partir de 12 h, à la base de loisirs. Chacun apporte des plats à partager. Convivialité assurée.

Renseignement et inscription auprès d'Aurélia - 02.38.98.87.92

Troc-party :

Vous détenez un objet dont vous ne voulez plus mais vous avez besoin d'autre chose ? Le comité de quartier du Bourg vous propose une troc-party. En quoi cela consiste-t-il ? Voici quelques exemples : « J'ai beaucoup de salades mais pas de tomates ; j'échange. J'ai des fruits mais pas le temps de faire des confitures ; je donne mes fruits et vous me donnez des confitures. J'ai besoin d'un cours d'anglais ; en échange je peux donner une robe. » Le concept repose sur l'échange : « Je rends service, vous me rendez service ». Le comité de quartier vous propose de mettre en contact les personnes intéressées - Contact : 02.38.07.08.83

Infos seniors : que faire en cas de canicule ?

Dans le cadre de la prévention d'une canicule et de ses effets (malaise, déshydratation), la Ville réactive son dispositif estival. Ainsi, un numéro d'urgence est mis en place du mardi au samedi de 9 heures à 16 heures pour signaler tout problème lié à la chaleur. Il s'agit du 02.38.93.21.61.

En dehors de ces horaires et en cas de problème, il convient de contacter le médecin traitant ou de composer le 15 (uniquement pour les urgences). D'autre part, le S.E.M.U.R.P.A.* tient à la disposition des personnes qui le souhaitent un registre sur lequel elles peuvent s'inscrire et qui permet une intervention des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement du plan d'alerte d'urgence. Enfin, une salle climatisée est à la disposition des retraités de la ville au foyer Jacques-Duclos à Vésines (42 bis, rue Roger-Salengro).

* Service Municipal des Retraités et Personnes Âgées

Les bons gestes à adopter en cas de

grosses chaleurs : boire beaucoup d'eau, même sans avoir la sensation de soif, se rafraîchir à l'aide d'un gant ou d'un linge humide, prendre des douches fraîches, bien aérer les pièces pour les rafraîchir le matin très tôt ou en fin de soirée, fermer les volets pendant la journée, ne pas hésiter à recourir à un ventilateur.

